



Reprise de bail sur vente commerce

Par **rapido**, le **12/09/2009** à **01:10**

Bonjour,

Je suis en train de vendre mon fonds de commerce en Guadeloupe.

IL y a un bail 3-6-9 en cours.

La vente normalement, stipule une reprise du bail en cours.

Or, je viens d'apprendre que s'il y a "reprise du bail en cours", je reste solidaire des loyers du repreneur jusqu'à la fin des 9 ans du bail.

Est-ce vrai ?

Peut-on dans ce cas contraindre le propriétaire du local à faire un nouveau bail commercial de 9 ans au repreneur, et éventuellement sans augmentation du loyer selon l'indice pour pas pénaliser la vente ?

Merci d'avance pour votre réponse,